

Constantine, le 10 octobre 1940

COMPTE RENDU JOURNALIER
du 10 octobre 1940

N° 2943/B

SECRET

1°) Etat d'esprit des indigènes.

a) Dans la région de Tebessa, l'état d'esprit de certains éléments indigènes paraît recommandable, paraît avoir complètement changé. Par contre l'état d'esprit de la population saine est resté le même.

Le changement est basé sur les renseignements suivants : Il y a quelques mois seulement les indigènes dont il est question étaient d'accord avec les juifs et détestaient les Italiens. C'est le contraire maintenant qui se produit, ils fraternisent avec les Italiens et ne peuvent plus voir les juifs.

Des éléments suspects de la population indigène se réunissent fréquemment à un un nommé Boudraa (Sadek) qui est un indigène surveillé. Le café Busseta est souvent choisi pour ces réunions.

La visite du Général de Division à Tebessa a été très favorablement commentée par la population, seuls, certains indigènes suspects qui appartenaient au P P A ont été surpris, ils s'attendaient paraît-il à l'arrivée d'un Général Italien.

Ce qui précède peut être une indication qu'il se passe quelque chose entre la population indigène douteuse et les Italiens. La police intéressée pourrait être aiguillée sur ce sujet.

b) au douar Troubia (Commune mixte de Tebessa). Un certain mécontentement régnerait parmi la population indigène de ce douar, qui manifesterait des sentiments hostiles au gouvernement.

Un meneur a été placé sous mandat de dépôt le 5 octobre courant.

Le C D I ne peut préciser le motif de ce mécontentement mais il se dit qu'il est dû à la mauvaise administration du Caid.

c) Dans le douar Zegouet, (Commune mixte des Masdid) un indigène employé par un colon aurait devant les autres ouvriers tenu les propos suivants, qui paraissent très réfléchis. "L'Algérie est louée à la France pour 100 ans. Ce délai expiré, les français partiront, ainsi que tous les étrangers, ceux qui ne voudront pas partir seront jetés à la mer".

Je vous assure que bientôt nous serons commandés par les allemands qui ne peuvent tarder d'arriver. Du reste, je suis bien sûr que tout ira mieux pour nous. Quant aux Italiens ils sont mes meilleurs amis.

Un français de la ferme ayant invité l'indigène à ne pas tenir de pareils propos, s'est attiré cette réponse. "Je m'en fous, comme ça tu ne me diras plus "bicot". Au contraire tu m'appelleras "Sidi", car tu seras mon Kamsés".

Une instruction judiciaire est en cours.

2°) Contrebande. Région de Tebessa.

La pénurie de savon et de sucre paraît être en ce moment la cause que de nombreux contrebandiers opèrent dans la région.

Dans la nuit du 3 au 4 courant deux douaniers en embuscade ont été agressés à coups de fusil par trois contrebandiers.

Juril

Ct. Préfet .
S G I
Division.
C I E Cl
C I E Cne
Archives .

L'un de ces derniers a été arrêté . 130 kilogs de sucre ont été saisis .

Les 2 autres ont été arrêtés le lendemain . L'arme a été saisie .

3°) Abrogation du décret Crémieux .

A Constantine les populations Juive et Indigène restent calmes aucune friction n'est à prévoir pour le moment , mais les commentaires continuent leur train, chez les indigènes, par contre les juifs causent beaucoup entre eux et paraissent s'abstenir de parler de ce sujet aux européens et aux arabes ; on a simplement remarqué qu'un juif qui habituellement se coiffait d'un chapeau est maintenant en signe de protestation coiffé d'une chéchia .

Parmi les plus nombreux commentaires indigènes on a pu relever les suivants :

a) les indigènes s'étaient crus depuis 1875 lésés par ce fameux décret, qui leur paraissait avoir transformés en maîtres ceux qui ils avaient toujours considérés comme des esclaves, car il était un temps, celui d'avant la conquête, ou le Juif, ne pouvait emprunter le trottoir des rares villes qui en possédaient .

Aux musulmans il ne restait pour se consoler que le triste sénatus consulte de 1865, qui leur permettait d'acquérir la citoyenneté française, sur demande expresse seulement, alors que les juifs avaient acquis cette nationalité en masse, sans aucune distinction des services rendus individuellement à la cause française

b) Certains indigènes disent :

"Les juifs sont assez malins, pour tourner la difficulté en se faisant naturaliser" .

D'autres répondent :

"Le gouvernement ne s'y laissera pas prendre, il a trop compris ce qu'ils valent, trois fois rien" .

c) Au sujet des juifs, décorés de la Légion d'Honneur, de la Médaille militaire et de la Croix de guerre, les indigènes, trouvent les juifs avantagés par rapport à eux .

"Alors les un juif qui a la Médaille militaire est un français, alors qu'un indigène qui porte la même décoration ne l'est pas . Le Juif est donc à ce point de vue considéré comme un être supérieur à l'indigène" .

Les indigènes disent encore : "On peut faire la preuve qu'un juif a été décoré de la Légion d'Honneur et de la Médaille militaire puisque son nom a paru à l'officiel, mais pour la Croix de guerre, il faudra bien pour être français qu'il apporte la preuve, qu'il l'a obtenue sur le champ de bataille, sans cela il y aura des abus et par suite, des juifs, qui ne doivent pas être français

d) Le projet Blum-Violette faisait aux indigènes, l'effet d'une manoeuvre politique et les intellectuels musulmans soutenaient qu'il était systématiquement saboté par les juifs, qui, dans le but de concentrer dans leurs mains la plupart des leviers de commande de l'administration algérienne, redoutaient que les arabes ne viennent les leur disputer .

Les élus musulmans avaient d'ailleurs de ce projet, fait un tresplin politique, sur lequel ils basaient leur programme .

e) La guerre 1914-18, avait engendré ce que les indigènes ont toujours qualifié d'injustice . Ils prétendent, qu'au cours

.. de la grande tourmente, ils avaient été bien plus nombreux que les juifs sur les champs de bataille, que le nombre particulièrement élevé de leurs morts et blessés en faisait foi et que le pourcentage des 2 races était à leur avantage. Ils concluent avec une certaine amertume, qu'à la peine, les sacrifices étaient loin d'être égaux et cela à leur détriment, une brimade incompréhensible les attendait au moment d'être à l'honneur. C'est à dire qu'un juif qui, bien souvent, n'avait pas vu la couleur d'un uniforme allemand jouissait d'une pension d'invalidité égale à celle d'un français alors qu'un musulman non naturalisé, ne percevait qu'une pension dérisoire, voire famélique.

[The following text is extremely faint and largely illegible, appearing to be bleed-through from the reverse side of the page. It contains several paragraphs of text, some starting with "Le gouvernement", "Le", and "Le", but the content is too light to transcribe accurately.]